



**MAIRIE DE FRÉJAIROLLES**

4 Bis Route d'Albi Bât. B  
81990 FRÉJAIROLLES

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE**

Monsieur Le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),  
Madame Marie-José LEROUDIER

Profession: Présidente de l'association de Gymnastique  
Domicilié(e) : FRÉJAIROLLES

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 331 -1 et suivants du Code de la santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3 ème catégorie :

Du 28 avril 2024 à 6 heures 00  
Au 28 avril 2024 à 19 heures 00.

Pour le motif : Buvette vide grenier

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 22/02/2024

Signature

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Je soussigné, Jérôme CASIMIR Maire de Fréjairolles,  
Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4, et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles L.3331-1, et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,  
Vu l'arrêté de Mme La Préfète sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,  
Vu la demande de Mme. LEROUDIER Marie-José,  
Vu la demande ci-dessus,  
**ARRÊTE**

Article unique — Madame Marie-josé LEROUDIER, FRÉJAIROLLES est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire de 3eme catégories.

Du 28 avril 2024 6 heures au 28 avril 2024 19 heures.

Pour le motif Buvette vide grenier à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Fréjairolles, le 22/02/2024

**Le Maire**

**Jérôme CASIMIR**

